Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202121-20251209-20251205-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 8 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.
Date des convocations : lundi 1er décembre 2025

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-luc LE PALANTON, Gwenola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loïc ALIX, , Claude LE GUYADER, Kevin PAULIC, Marine DUPRE, Brigitte HERVIOU, Claude LE BOURDONNEC, Jean-Claude DROUMAGUET

Etaient absents : Emeline DION, Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Christophe JEGOU a donné procuration à Marine DUPRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude DROUMAGUET

DEL 2025-12-05 – Objet : Cuisine Centrale Mutualisée – Instauration d'un tarif adulte

Suite à la réunion de travail avec les « clients » de la cuisine centrale mutualisée, des observations ont été faites concernant les repas servis aux pré-adolescents de 10 ans ainsi qu'aux animateurs de l'Accueil de Loisirs (ALSH). Il a été évoqué que les pré-adolescents et les animateurs ont des besoins nutritionnels différents de ceux des enfants de maternelle et primaire.

En instaurant un tarif adulte et en dissociant les commandes, nous assurons que chaque groupe reçoive la quantité adéquate de nourriture, garantissant ainsi une alimentation équilibrée et adaptée à leur âge.

Les directeurs et directrices de l'Accueil de Loisirs dissocieront les types de repas (enfants/adultes) lors de l'envoi des commandes à la Cuisine Centrale Mutualisée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, par 14 voix pour (12 présents et 2 procurations) décide

- **D'INSTAURER à compter du 1er janvier 2026,** un tarif adulte à 5.50 € pour :
  - les enfants à partir de la classe de 6ème
  - les adultes, accompagnateurs, animateurs, personnel communal, enseignants
- **DE MODIFIER** les conventions avec les clients de la Cuisine Centrale Mutulisée, en instaurant ce tarif
- **DE MODIFIER** par un avenant les conventions signées avec les communes de Pontrieux et Runan ainsi que Guingamp Paimpol Agglomération pour l'ALSH de Pontrieux

Fait et délibéré, le 8 Décembre 2025

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DROUMAGUET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202121-20251209-20251205-DE